

DEMANDE DE RECTIFICATION OU DE RETRAIT DU CERTIFICAT DE TITRE EXÉCUTOIRE EUROPÉEN
(article 10, paragraphe 3)

LE CERTIFICAT DE TITRE EXÉCUTOIRE EUROPÉEN SUIVANT

1. État membre d'origine:

Belgique	Croatie	Autriche
Bulgarie	Italie	Pologne
République tchèque	Chypre	Portugal
Allemagne	Lettonie	Roumanie
Estonie	Lituanie	Slovénie
Irlande	Luxembourg	Slovaquie
Grèce	Hongrie	Finlande
Espagne	Malta	Suède
France	Pays-Bas	Royaume-Uni

2. Autorité/juridiction qui a émis le certificat

2.1. Nom:

2.2. Adresse:

2.3. Tél./Fax/adresse électronique

3. Si différente, autorité/juridiction qui a rendu le jugement/approuvé la transaction judiciaire/dressé l'acte authentique(*)

3.1. Nom:

3.2. Adresse:

3.3. Tél./Fax/adresse électronique

4. Décision/transaction judiciaire/acte authentique

4.1. Date:

4.2. Numéro de référence:

4.3. Parties

4.3.1. Nom et adresse du(des) créancier(s):

4.3.2. Nom et adresse du(des) débiteur(s):

DOIT

5. être RECTIFIÉ étant donné que, suite à une erreur matérielle, il existe une divergence entre le certificat de titre exécutoire européen et la transaction judiciaire qui en est à la base (préciser)

6. être retiré car:

6.1. la décision certifiée concernait un contrat de consommation mais a été rendue dans un État membre où le consommateur n'a pas son domicile au sens de l'article 59 du règlement (CE) n° 44/2001

6.2. il est clair que le certificat de titre exécutoire européen a été délivré indûment, pour une autre raison (préciser)

Fait à:

le :

Signature et/ou cachet

(¹) Biffer les mentions inutiles.